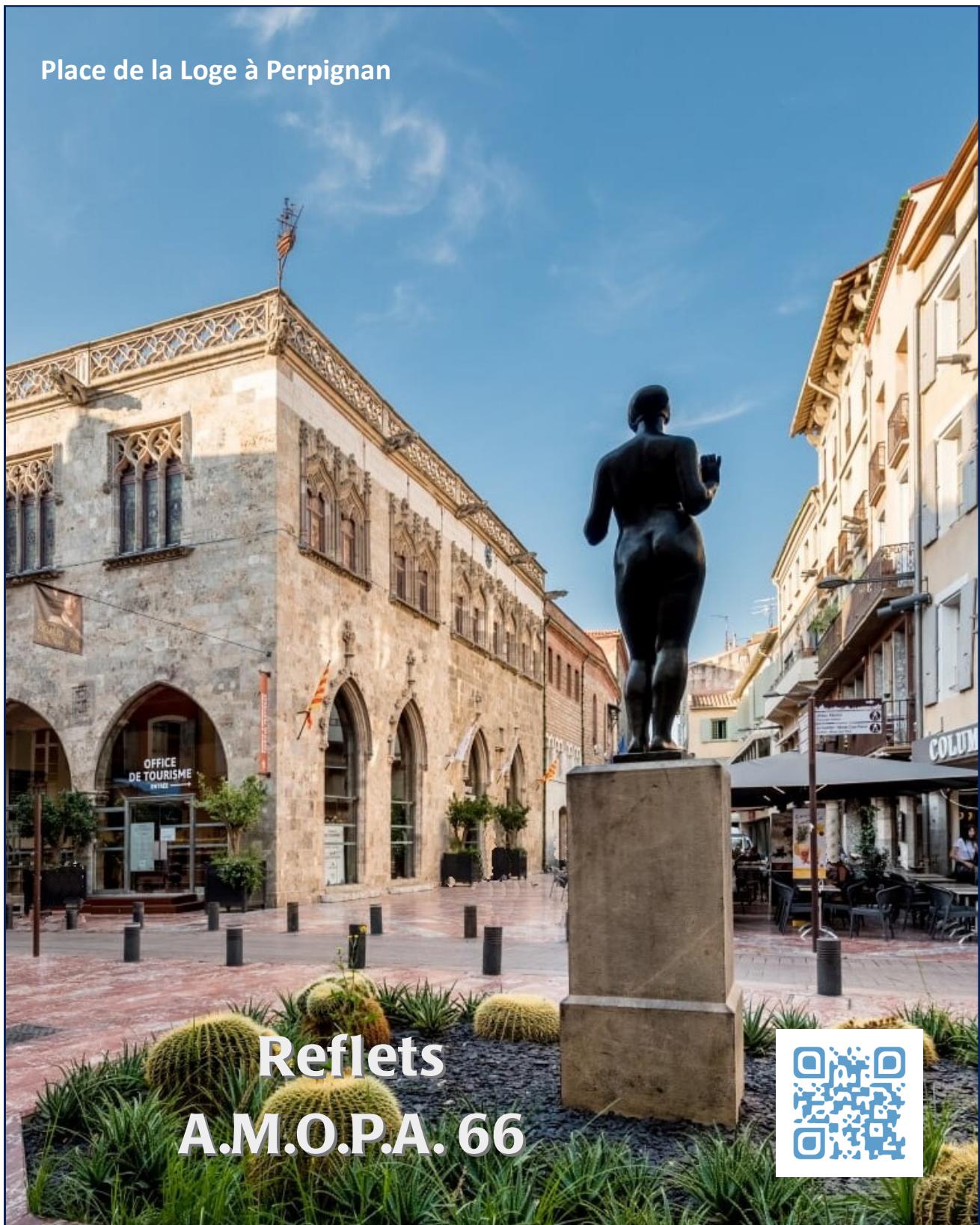


Place de la Loge à Perpignan



Sommaire

| | |
|--|----|
| Sommaire –Le bureau de l’AMOPA 66..... | 2 |
| Mot de Mme Cécile Brennan-Sardou, nouvelle présidente de l’AMOPA 66 | 3 |
| Assemblée Générale 2020..... | 4 |
| Rapport moral de M. Robert Lopez, Président de l’AMOPA 66 | 5 |
| Hommage à Samuel Paty | 6 |
| Cérémonie de remise des Palmes académiques à M. Philippe Chopin, Préfet des Pyrénées-Orientales..... | 7 |
| Visite de M. Jean-Pierre Polvent, président national de l’AMOPA au rond-point des Palmes académiques | 8 |
| Cérémonie de remise du grade de Commandeur à M. André Maratrat, ancien résistant et déporté. | 8 |
| Remise du Prix national AMOPA-AFDET « Imagin’Action » Lycée Joan Miró Perpignan | 9 |
| Concours « Plaisir d’écrire » | |
| Ecole André Cavaillé de Sorède | 11 |
| Ecole Simon Boussiron de Perpignan | 12 |
| Prix Maupassant de la jeune nouvelle - Collège Saint Louis de Gonzague - Port Leucate | 13 |
| Action Mémoire et Citoyenneté dans les écoles par Bernard Krutt | 14 |
| Matinée de jardinage à Millas | 15 |
| Le point sur l’action « Plaisir de dire » | 15 |
| Les évolutions des parcours mémoriels AMOPA -Centre de Mémoire de Perpignan | 16 |
| « Louis Amade », le préfet poète par un amopalien, Marcel Capillaire | 17 |
| Remerciements..... | 20 |

Le bureau de l’association départementale des Pyrénées-Orientales en 2021

| | | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|---|--|
|  | Cécile Brennan-Sardou Présidente 2021 Officier |  | Jean Alsina Vice-président: Officier |  | Bernard Laresche Trésorier- Chevalier |  | André Julien Trésorier adjoint : Officier |
|  | Dany Laurent Secrétaire : Officier |  | Henri Capell Secrétaire adjoint : Officier | | | | |

Les Conseillers de l’A.M.O.P.A. 66

| | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|--|---|--|
|  | Andrée Barboteu Conseillère Officier |  | Robert Blanch Conseiller Officier |  | Robert Bourgat Conseiller Officier |  | Michel Delseny Conseiller Officier |
|  | André Dussart Conseiller Chevalier |  | Roger Gardez Conseiller Chevalier |  | Roger Gely Conseiller Chevalier |  | Robert Lopez Président :de 2012 à 2020 Commandeur |
|  | Patrice Tourné Conseiller Officier |  | Marie-Rose Krutt Conseillère Officier |  | Bernard Krutt Conseiller Officier |  | Serge Paillissé Conseiller Chevalier |
| | |  | Claudine Ruget Conseillère |  | Gabriel Ruget Conseiller Chevalier | | |

Le mot de Cécile Brennan-Sardou, nouvelle présidente de l'AMOPA 66



Chers amis amopaliens,
et sympathisants de l'AMOPA,

Après une activité professionnelle marquée par cinq concours successifs, d'enseignante à inspecteur d'académie, je mesure l'honneur et la charge dévolus à la fonction de président de notre section départementale, fonction jamais assurée dans les Pyrénées-Orientales par une femme.

Être responsable de l'éveil et du développement intellectuel des élèves, je l'ai vécu, comme professeur de lettres, passionnée par sa tâche auprès des adolescents, puis dans mes fonctions à l'échelle d'une académie, ou d'un département, comme IA IPR Etablissements et vie scolaire, et comme DASEN. IEN, auprès des plus jeunes j'avais pu mesurer combien est importante l'étincelle de curiosité, et de plaisir, que l'enseignant sait faire jaillir chez le petit élève, et combien il est délicat d'entretenir la flamme ainsi initiée. Tout au long de mon parcours, je me suis efforcée de rassembler moyens, compétences, et partenaires, pour les jeunes dont la dyslexie, les syndromes autistiques, le haut potentiel, ou l'origine et la langue étrangères, créaient des obstacles dans leur progression.

Je retrouve avec plaisir dans les impulsions données par l'AMOPA cet encouragement à ce que les jeunes écrivent, inventent, s'essayent aux jeux du langage, et éprouvent les émotions de l'expression, dans le cadre des concours nationaux.

À ce que l'univers mathématique prenne aussi les couleurs du jeu et conjugue numérique et créativité.

Je salue l'engagement fort de l'AMOPA 66 dans ses réalisations sur le devoir de mémoire, la citoyenneté et le respect de l'environnement en partenariat avec le Centre de Mémoire de Perpignan.

Ces étincelles, ces flammes, ce vivre ensemble, nourrissent votre attachement à notre ordre, qui, en vous distinguant, a su reconnaître votre attachement au service de la jeunesse, votre soin à la « servir », et à « partager ».

Notre section jusqu'à ce jour a su faire leur part aux découvertes gastronomiques, et culturelles, que nous encouragerons et reprendrons aussi tôt que possible, dans une convivialité retrouvée.

En appui sur la belle construction de section parachevée par Robert Lopez, et secondée par une large équipe de bureau dont j'ai éprouvé le talent, l'ouverture d'esprit et la chaleureuse solidarité, j'espère poursuivre avec vous tous une action qui honore nos valeurs républicaines de « liberté, égalité, fraternité, laïcité ».

Assemblée Générale « distancielle » 2020 de l'AMOPA 66

Dans les locaux de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales,
45, avenue Jean Giraudoux - Perpignan

En raison de la crise sanitaire due à la COVID 19, l'Assemblée Générale 2020 ne pouvant se tenir de manière habituelle, le bureau de l'AMOPA 66 réuni le mardi 29 septembre 2020 a décidé de convoquer une AG distancielle par courrier postal.

Son organisation a été confiée par le président Robert Lopez à un **bureau exécutif** composé des membres du bureau autres que lui même :

Jean Alsina, vice-président,
Bernard Laresche, trésorier,
André Julien, trésorier-adjoint,
Dany Laurent, secrétaire
Henri Capell, secrétaire-adjoint.

Tous les documents indispensables pour la tenue de l'AG ont été envoyés à l'ensemble des adhérents, par courrier électronique pour ceux qui en disposent et par courrier postal pour ceux n'en disposant pas.

L'ensemble des documents a de plus été mis en ligne sur le site internet www.amopa66.fr où ils sont consultables en ligne ou téléchargeables, ils sont actuellement toujours accessibles.

L'Assemblée Générale distancielle n'a pas pu se tenir de manière habituelle, elle s'est tenue dans le respect des règles d'information maximale et de confidentialité.

L'on a pu remarquer que le nombre d'adhérents qui y ont participé est bien supérieur aux participations constatées lors des 6 dernières années, 61 adhérents pour une moyenne antérieure de 32.

Le dépouillement des bulletins de vote transmis par courrier postal a été mené le mardi 3 décembre 2020 par le bureau exécutif, et d'autres membres volontaires du bureau élargi dans le respect des règles sanitaires imposées, 10 personnes maximum, avec masque, gel hydro alcoolique et distanciation de participants.

Dans le but d'éviter toute contestation et de rassurer certains esprits chagrins, les opérations ont été filmées pour montrer que le dépouillement et la réunion qui a suivi ont été menés d'une façon on ne peut plus régulière.

Décompte des votes :

61 votants, dont 2 votes par courrier électronique et 1 non identifié.

Ouverture des enveloppes postales :

Les enveloppes postales sont ouvertes, les votants cochés sur la liste générale des adhérents.

Nombre de votes exprimés : 61

Les enveloppes anonymes contenant les bulletins sont comptées et mises à part.

Nombre constaté : 56

Remarques :

Bulletins de vote non anonymes : 2

Votes reçus par courrier électronique : 2

Un vote non recevable non identifié sur l'enveloppe extérieure.

Le bureau exécutif ne retient que les votes anonymes envoyés par courrier postal.

| | | Pour | Contre | Abst. ou nul |
|-------------------------------|------------------------------------|------|--------|--------------|
| Résolution 1 | Comptes de l'exercice 2019 | 56 | 0 | 0 |
| Résolution 2 | Quitus au Trésorier & au Président | 55 | 0 | 1 |
| Election Candidat au Bureau : | Cécile BREN-NAN-SARDOU | 55 | 0 | 1 |

Nombre de votes retenus : 56

Résultats du dépouillement :

La résolution 1 a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Les comptes de l'exercice 2019 sont approuvés.

Le compte des emplois des ressources est approuvé.

La résolution 2 a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Le quitus entier et sans réserves a été donné à M. Bernard Laresche.

Le quitus entier et sans réserves a été donné à M. Robert Lopez.

Vote pour l'élection d'un membre du bureau :

Une seule candidate postulait à ce poste, la candidature de Mme Cécile Brennan-Sardou a été validée à l'unanimité des présents et représentés.

Vote pour l'élection du Président :

Les membres du bureau se réunissent pour l'élection du président.

Mme Cécile Brennan-Sardou est élue, à competer de ce jour, présidente de l'AMOPA 66.

Nom et signature des scrutateurs :

Perpignan, le 3 décembre 2020

M. Jean Alsina (dans l'impossibilité d'être présent a donné pouvoir à M. Henri Capell)

M. Bernard Laresche

M. André Julien

Mme Dany Laurent

M. Henri Capell

M. Bernard Krutt



Rapport moral de Robert Lopez, Président de l'AMOPA 66 de 2012 à 2020.

M. Robert Lopez,
président de l'AMOPA 66 de 2012 à 2020

Chers adhérents de la section,

Vous m'avez nommé président de la section en octobre 2012.

Réélu en 2018, j'ai immédiatement annoncé que je comptais céder ma place de président en 2020, pour permettre à quelqu'un d'autre de donner une nouvelle impulsion à la section.

Durant ces 8 ans, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur 2 compagnons de route, Henri Capell jusqu'à ce jour, n'ayant pas changé et Patrice Tourné jusqu'en 2018. Chacun d'eux dans son registre (très étendu chez Henri, très technique chez Patrice, le trésorier, homme de rigueur administrative), m'a apporté son soutien et ses compétences. D'avis sur mon retrait de la présidence, je comptais l'effectuer dans les meilleures conditions possibles pour assurer la continuité d'une section très dynamique.

La pandémie qui nous a frappés et continue de nous menacer a bouleversé notre programme habituel et c'est dans de mauvaises conditions que je m'apprete à passer le flambeau à quelqu'un d'autre.

Compte tenu des circonstances, je suis amené à présenter un rapport moral qui couvrira la période jusqu'à une prochaine élection de président ; comme je serai conduit à ne pas limiter ma responsabilité au plan financier à la seule année 2019 mais à la presque totalité de l'année 2020 puisque personne ne pourra le faire à ma place, lorsque j'aurai quitté ma fonction. Et de plus, comme ce rapport clôture pour moi une période de 8 ans, je me permettrai de rappeler quelques éléments importants de notre parcours ensemble.

Dès le début de mon mandat, je me suis attaché à dépersonnaliser le statut de président en obtenant une domiciliation et des lieux de réunion dans les locaux de l'Inspection académique. Pendant ces 8 ans, j'ai confié à plusieurs reprises la représentation de la section dans des réunions nationales ou régionales à des membres du bureau. Rapidement j'ai souhaité préparer ma succession en constituant un tandem avec Henri et en lui ouvrant les portes qui m'étaient ouvertes. Au plan financier, je n'ai jamais demandé à engager une dépense ne disposant pas de la signature pour notre compte. Et j'ai dû attendre 6 ans pour bénéficier d'un tampon « Président ».

En 2014, nous avons doté la section d'un règlement intérieur, adopté par le Bureau national, qui régit notre fonctionnement actuel. En tant que président, je me suis attaché à respecter scrupuleusement les statuts nationaux et notre règlement intérieur.

De plus, j'ai tenu à ouvrir au maximum la participation des membres à la vie de la section en ajoutant aux 6 membres statutaires jusqu'à 14 conseillers regroupés dans un bureau élargi. Sans jamais avoir refusé quiconque. Au total, actuellement les réunions mensuelles regroupent une vingtaine de personnes chacun pouvant amender l'Ordre du jour de la réunion et pouvant s'exprimer sans distinction de diplômes ou de titres.

Personnellement je me suis engagé totalement, jours et nuits, au service de l'AMOPA pour la faire connaître et reconnaître au plan local et valoriser le statut d'une association fédérant les titulaires d'une décoration ministérielle et non nationale. Nous avons entretenu des contacts avec l'Université de Perpignan qui nous a accueillis chaque année gratuitement dans ses locaux pour nos cérémonies de remises de décos, avec les Conseils régionaux et départementaux qui nous ont aidés financièrement et avec de nombreuses municipalités. Sans compter les différents préfets.

Nous avons eu le plaisir de recevoir 2 présidents de l'AMOPA nationale en exercice et une vice-présidente et pour récompenser le travail effectué par la section, nous avons obtenu du siège national, un total de subventions exceptionnel.

Le tableau préparé par Henri fait état de nos multiples activités traduisant le dynamisme de la section qui dans un contexte de déflation généralisé des effectifs des associations a réussi à maintenir approximativement le nombre de nos membres. Le trésorier pourra présenter l'état exact de notre trésorerie et de nos effectifs avérés.

Au mois d'avril 2020, nous attendions le président national pour une AG qui n'a pu se tenir à Tautavel, pour la décoration du Préfet Chopin, et nous avions au programme une visite du SDIS, une opération jardinage et une réception au Lycée de Font-Romeu.

Survint alors la réunion du 3 mars au cours de laquelle, en tant que président en exercice de la section, j'ai été traité comme jamais au cours d'un parcours professionnel et en bénévolat de 65 années. J'ai attendu 3 mois jusqu'en juin 2020 pour adresser une « Lettre ouverte à des Compagnons de route » dans laquelle j'ai rectifié toutes les outrances, les méconnaissances et mensonges énoncés au cours de cette réunion. Pourquoi à ce moment-là une telle réunion, je me pose encore la question ? Je ne vais pas revenir sur le contenu de cette lettre. Elle est disponible dans mes archives pour qui voudrait la consulter.

Le 29 septembre j'ai invité à une réunion à la DDEN les membres du bureau pour une reprise de contacts. Nous étions 7 et ceux qui étaient là ont émis le souhait de programmer l'AG primitivement prévue le 4 avril, les 5 ou 12 décembre 2020. J'y ai souscrit.

Puis, s'est développée l'idée de faire un AG sans présence mais réglant par internet ou courrier postal les procédures devant déboucher

sur des votes.

Doutant de la faisabilité d'une telle démarche qui devrait respecter au plus près nos statuts et un contrôle des votes (par qui ?), j'ai confié au bureau exécutif de la section (hors président) le soin de préparer une telle AG sous une forme acceptable. Les documents qui me sont parvenus et les délais de réponses incompatibles avec la précipitation qui leur est imposée me semblent engager la bonne volonté de nos membres. L'avenir montrera l'adhésion de la section à ce type de consultation.

Pour terminer, je voudrais saluer cordialement tous les membres de la section à qui je souhaite de pouvoir continuer à soutenir l'AMOPA, dans un bonheur retrouvé. Je m'apprête à quitter ma fonction au bureau, sans avoir jamais rien demandé à quiconque pour moi et sans devoir quoi que ce soit à quiconque.

Sic transit gloria !

Robert Lopez
Président sortant.



SAMUEL PATY

Samuel Paty

Le vendredi 16 octobre 2020, un professeur d'histoire et de géographie, Samuel Paty, a été lâchement assassiné devant son collège à Conflans-Sainte-Honorine. Très affectés par cet assassinat ignoble, nous ne pouvons nous empêcher de penser à lui, à sa famille, à l'ensemble de la communauté éducative de France.

de la République.

Parce qu'il avait donné un cours sur la liberté d'expression, l'un des piliers de la démocratie.

C'est une attaque contre la République, parce que l'École est la colonne vertébrale de la République.

Cet acte a visé un serviteur de l'État, un professeur. Par cet acte c'est toute l'institution qui est attaquée et qui doit réagir dans l'unité et dans la fidélité aux valeurs qui nous constituent.

Nous ne pouvons admettre l'instrumentalisation, le dévoiement de la religion pour détruire les principes et les valeurs qui nous fondent, valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, parce que la laïcité est synonyme de liberté garantissant chacun de ces principes. Parce que nous tenons à la liberté d'expression, à la liberté de culte aussi, à la liberté de croire ou de ne pas croire.

La République dont nous sommes les enfants, que nous avons servie dans notre profession et qui nous a récompensés pour notre engagement est forte pour ceux qui la servent. Elle ne reculera jamais, devant aucune terreur, ni aucune intimidation.

Œuvrons ensemble pour que l'École, la République et la France vivent fidèlement avec nos valeurs.

Hommage de la section élaboré par Henri Capell

Cérémonie des remises des Palmes Académiques, à Monsieur Philippe Chopin, Préfet des Pyrénées-Orientales

À l'invitation de la section des Pyrénées-Orientales, le Président Jean-Pierre Polvent a effectué un court séjour au mois de juillet à Perpignan.

Primitivement prévu au mois d'avril, le séjour devait permettre au Président d'assister à l'A.G. de la section, de visiter le Centre Européen de Recherches Préhistoriques-Musée de Tautavel à l'invitation de ses responsables et de participer à la décoration du Préfet du département, M. Philippe Chopin nommé Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques dans le contingent du 1^{er} janvier 2020.

Coronavirus étant passé par là, et les regroupements collectifs soumis à des contraintes toujours incontournables, le Préfet du département, peut-être prévoyant, a souhaité que sa décoration lui soit remise par le Président Polvent au cours d'une cérémonie privée le 10 juillet. La visite du président, accompagné de son épouse Noëlle, fut donc actée mais limitée à moins de 48 heures.

Le temps fort de ce séjour fut le double parrainage du Préfet Philippe Chopin. Dans un 1^{er} temps le Président Polvent, présenta les Palmes Académiques dans leurs aspects historiques et actuels puis, en tant que parrain officiel, il retraca le parcours national du préfet.

Ensuite, le président départemental de l'AMOPA, M. Robert Lopez, poursuivit par la présentation du séjour du préfet depuis son arrivée dans les Pyrénées Orientales

Le président départemental s'attacha à faire apparaître que derrière l'apparat de la tenue officielle et le masque anti-pandémie du préfet, se tenait un homme de devoir et de cœur, unanimement apprécié dans le département pour sa disponibilité et sa facilité à entretenir des contacts interpersonnels aussi bien dans ses fonctions régaliennes qu'avec les différents milieux associatifs. Un Préfet qu'on ne peut oublier facilement.



De gauche à droite:
M. Frédéric Fulgence, M. Jean-Pierre Polvent
M. Robert Lopez, M. Philippe Chopin.

À ce moment-là, chacun ignorait que moins de 15 jours plus tard, le Préfet serait nommé à Clermont-Ferrand.

Nos collègues du Puy de Dôme devraient trouver un interlocuteur bien disposé à l'égard de l'AMOPA.

Ce fut l'occasion pour le président Lopez, surfant sur l'actualité, de rappeler que 3 ans auparavant, la section AMOPA des P.O. avait bénéficié d'un conférencier de qualité, le Maire de Prades, qui exposa avec une grande aisance « L'histoire des Chemins de Fer du sud de la France »... L'AMOPA, lui aussi, il connaît. Pour terminer la cérémonie, le Président Polvent procéda à la décoration du Préfet à qui il remit ensuite la médaille de l'AMOPA.

Une visite au rond-point de l'Ordre des Palmes Académiques

Enfin, une visite d'un Président national à Perpignan ne peut s'achever sans un pèlerinage laïque au beau Rond-point dédié à l'Ordre des Palmes Académiques. Ce fut fait un peu avant son départ à la gare, en présence de l'artiste créateur du double motif en céramique, Henri Capell, secrétaire adjoint de la section des P.O.



Mme Noëlle Polvent;
M. Jean-Pierre Polvent;
Mme Cécile Brennan-Sardou ;
M. Robert Lopez ;
accroupi, M. Henri Capell

Photographie : John Brennan

Promotion au grade de Commandeur de M. André Maratrat, ancien résistant et déporté, décoré pour son travail de mémoire.

Le 10 août 2020, s'est tenue en préfecture de Perpignan, une cérémonie de remise de la décoration de M. André Maratrat, promu exceptionnellement au grade de Commandeur des Palmes Académiques.

Âgé de 97 ans, le récipiendaire a été parrainé par M. le Préfet Philippe Chopin, en présence des membres de sa famille, de M. Vila, maire de Cabestany et de M. Garcia, maire d'Elne.

Notre section était représentée par notre président départemental qui au cours d'une intervention a situé cette cérémonie par rapport aux finalités de l'AMOPA. Il a souligné en particulier comment le parcours de résistant et déporté à 18 ans de M. Maratrat illustre un des aspects de notre projet actuel d'un jeu à caractère mémoriel préparé à l'intention des jeunes visitant le Centre de Mémoire Départemental.

La guerre de 1939-45 dont l'évocation fera l'objet, lorsque les conditions de réunions le permettront, d'un projet analogue à celui de la commémoration du Centenaire de la guerre de 1914-18, est déjà un thème de travail sur lequel un groupe de notre section travaille depuis deux années. M. le Préfet a évoqué ensuite le parcours de M. Maratrat d'un très grand intérêt pour la jeunesse.



Les petits enfants, M. André Maratrat ; M. Robert Lopez, président de l'AMOPA 66 ; M. Philippe Chopin, Préfet des Pyrénées-Orientales.

Le prix national 2019 AMOPA - AFDET « Imagin'Action » a été remis officiellement aux élèves de la classe « Agent de Propreté et d'Hygiène » du Lycée Joan Miró de Perpignan.

L'objectif visé par ces actions est : « Apprendre son métier tout en réalisant des prestations de nettoyage et de remise en état de monuments classés », en leur permettant de découvrir et de maîtriser des techniques de pointe et un savoir-faire adapté à la maintenance et la rénovation de matériaux anciens ou délicats. Cette année scolaire 2019-2020, les élèves de notre collègue amopalien, David Peytavi ont encore travaillé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, notamment au niveau du monument aux morts départemental.

Avec les conseils de M. Bernard Cazes, Meilleur Ouvrier de France et M. Jean Dubos (également M.O.F. et compagnon du Devoir), les élèves ont remis en état les magnifiques portes de la Préfecture (barreaux en laiton), les marbres du hall d'entrée et ceux de l'hôtel Pams.

Le travail réalisé par les élèves a été présenté au concours national Imagin'Action 2019, organisé par l'AMOPA et l'AFDET, pour lequel le Lycée a reçu le Prix National 2019 qui a été remis aux élèves le mercredi 5 février 2020 par **Mme Marie-Hélène Reynaud, vice-présidente de l'AMOPA**.



David Peytavi,
leur professeur



De droite à gauche:
M. Robert Lopez, président
de l'AMOPA 66

Mme Marie-Hélène
Reynaud, Vice-présidente
de l'AMOPA

Mme Natacha Korcez ,
proviseur du lycée

M. Bernard Cazes (M.O.F.)

Photographies Henri Capell

Ce prix constitué par un diplôme et un chèque d'un montant de 500 € a été remis au lycée au cours d'une agréable cérémonie qui a permis aux élèves de voir que le travail réalisé avec les conseils de leurs enseignants a été valorisé, cela ne peut que conforter leur engagement pour leur avenir professionnel.



DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, Remise des prix du concours « Plaisir d'écrire »

REMISE DES PRIX À L'ÉCOLE André Cavaillé de Sorède

C'est en présence de Monsieur le Maire de Sorède, de Madame la conseillère municipale en charge de l'Education, de Madame l'Inspectrice du secteur et de parents d'élèves que se déroula la cérémonie de remise des prix du concours « Plaisir d'Ecrire ».

Cette année, les travaux des élèves ont connu une réussite exceptionnelle : deux classes participantes réunissant 12 élèves candidats ont obtenu 3 premiers prix et 2 deuxièmes prix décernés par le jury départemental.

Deux élèves ont été de surcroît distinguées par deux prix nationaux.

Un premier prix pour Alycia Marchetti, élève de CM1 dans la classe de Madame Lehoux, *pour le poème « Un rêve d'enfant »*

et un deuxième prix pour Maïa Boulay élève de CM2 dans la classe de Madame Alsina pour le poème « J'attends ».

Trois représentants de l'AMOPA 66 ont remis des diplômes départementaux à tous les élèves participants, ainsi qu'une récompense particulière aux primés nationaux (en raison de la situation sanitaire qui a empêché la cérémonie nationale, les diplômes nationaux et les récompenses seront envoyés aux lauréats).

Madame l'Inspectrice s'est réjouie de ces excellents résultats et a félicité les enfants et leurs professeurs. Monsieur le Maire a conclu par de chaleureuses félicitations aux élèves et à leurs enseignantes, encourageant les premiers à poursuivre dans cette voie d'excellence.



Alycia Marchetti
Premier prix national
Classe de CM1



Maïa Boulay
Deuxième prix national
Classe de CM2



Photographies Bernard Laresche

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, Remise des prix du concours « Plaisir d'écrire »

REMISE DES PRIX À L'ÉCOLE Simon Boussiron de Perpignan

Le Jeudi 2 juillet, l'école Simon Boussiron a accueilli trois membres de l'AMOPA 66 venus remettre les prix du concours « Plaisir d'Ecrire », en présence de Madame Katia Karpoff, directrice et des professeurs des trois classes candidates Mesdames Legoff, Martin et Pelletier.

Trente écoliers de CM1 et CM2 avaient participé au concours dans la catégorie « Poésie ». Ils ont été récompensés par le jury départemental qui a décerné 7 premiers prix et 3 deuxièmes prix.

Après une introduction de l'AMOPA par Monsieur Bernard Laresche, qui expliqua aux enfants la nature et la philosophie des actions de notre association, chaque élève participant a reçu un diplôme, et chacune des classes des livres pour la bibliothèque, ainsi qu'une clé USB.

Les applaudissements nourris, et les félicitations aux lauréats et à leurs enseignantes ont ponctué la cérémonie, en ce dernier jour de classe de l'année.



Photographie Bernard Laresche

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, Remise des prix du concours « Prix Maupassant de la jeune nouvelle »

REMISE DES PRIX AU COLLEGE Saint Louis de Gonzague de Port-Leucate

Le mardi 30 juin 2020, une délégation de l'AMOPA 66 composée de M. Bernard Laresche, trésorier et de M. Henri Capell, secrétaire-adjoint est venue remettre les prix du concours « Plaisir d'Ecrire 2020 », à trois élèves du Collège Saint Louis de Gonzague de Port Leucate.

La délégation a été reçue par M. Sannick, directeur-adjoint de l'établissement. En congé de maladie, la professeur de français de la classe de 4ème L1, Mme Dufloo, n'a pas pu participer à la cérémonie.

En raison des suites du confinement causé par la COVID19, l'établissement qui n'accueillait plus d'élèves, nous a permis de recevoir les élèves participant au niveau départemental et leurs familles dans de strictes conditions sanitaires.

Prix de poésie :

Mlle Clara Ségovia a reçu un 1er prix départemental pour le poème : « *Le jour où je t'ai vue* ».

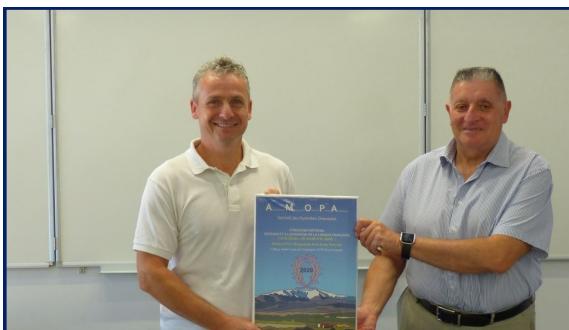
Le texte a été envoyé à Paris pour concourir nationalement, mais sans succès pour cette année, peut-être l'an prochain ?

Mlle Louna Larivière a reçu un diplôme d'honneur pour son poème : « *Tatie, lorsque je t'ai vue* ».

Prix Maupassant de la jeune nouvelle:

Mlle Amandine Hernandez-Monner a reçu un diplôme d'honneur pour sa nouvelle « *L'eau, la Vie* » .

Le texte, aborde un sujet très actuel : la lutte contre la pollution des eaux et des plages pour laquelle quatre jeunes filles créent une association dont le but est de préserver la Réserve Marine Naturelle de Banyuls-Cerbère. Leur action permet de découvrir le pollueur dont l'identité que l'on découvre à la fin du texte, ne manque pas de surprendre.



M. Sannick, directeur-adjoint de l'établissement
M. B. Laresche, trésorier de l'AMOPA 66



De gauche à droite, Louna Larivière,
Amandine Hernandez-Monner,
Clara Segovia.

Photographies Henri Capell

ACTIONS « Mémoire et Citoyenneté »

Intervention de Bernard Krutt à l'école Prévert de Cabestany dans la classe de Mme Magguy Delbart.

Le lundi 29 juin 2020 après le déconfinement, notre collègue amopalien, Bernard Krutt, s'est rendu dans la classe de CM2 pour une intervention sur la 2ème guerre mondiale, dans le cadre du devoir de mémoire.

En effet, à cause du COVID, celle ci n'avait pas pu avoir lieu, comme à son habitude, avant le 8 Mai .

A la reprise scolaire, Mme Delbart lui a demandé s'il pouvait la faire avant les vacances.

Bernard Krutt amène, durant son intervention, du matériel militaire de la deuxième guerre mondiale que les élèves ont beaucoup de plaisir à manipuler. Ce matériel permet une sensibilisation des jeunes : ils sont très intéressés et posent énormément de questions.

C'est une leçon concrète d'histoire qui permet aux élèves de faire le lien avec la vie réelle des soldats.

Pour eux, comme d'anciens élèves l'ont confirmé à M. Krutt, ce sera le moyen de se souvenir de cette guerre !

Le casque russe

et

le masque à gaz.



Matinée de jardinage pilotée par notre ami Roger Gély

Malgré la présence de la pandémie de la COVID19, dix amopaliens respectueux des règles de protection et de distanciation se sont rendus dans la propriété de notre collègue Serge Paillissé à Millas, pour recevoir cette année encore les conseils avisés de notre ami Roger Gély.

Après une présentation sur le maniement, l'affutage et l'entretien des outils de jardinage manuels, Roger a pu faire une démonstration sur le maniement de la tronçonneuse, son entretien, avec le respect des règles de sécurité.

Les soins aux végétaux, engrais, traitements, n'ont pas été oubliés, avant de passer à la taille de formation des arbres fruitiers et de la vigne, où il a appliqué le proverbe « *Taille tôt, taille tard, mais rien ne vaut le mois de mars.* »

La demi-journée a pu se terminer au restaurant voisin, « Le casot » où les participants ont pu apprécier de délicieuses « boles de picolat ».

Un grand merci à notre formateur qui met bénévolement ses grandes compétences au service des membres de l'AMOPA 66.



Photographies Bernard Laresche

« Plaisir de dire »

Actions en cours en 2020-2021

• Les objectifs de ce concours :

Avec le concours « Plaisir de dire » l'AMOPA s'engage aujourd'hui pour les élèves de collège afin de contribuer à développer leur expression orale utile pour la réussite de leurs examens à venir et demain pour leur intégration sociale, professionnelle et citoyenne.

• La nature de l'épreuve : Les candidats, élèves de troisième de collège, doivent s'exprimer sans note, seuls (3minutes) ou en duo (5minutes), sur un sujet donné dans le domaine de l'éducation citoyenne.

• Son organisation : Le concours national se déroule en complément des concours départementaux d'expression orale organisés à l'initiative des sections avec une sélection en département, les lauréats départementaux pouvant participer à la partie nationale ouverte dans les deux catégories, seul ou (et) en duo.

Cinq projets étaient en cours, mais aucun des projets n'a pu être mené à son terme à cause du confinement. Parfois, par exemple à l'école Boussiron, il s'en est fallu d'un jour : l'enregistrement était prévu juste le premier jour où tout s'est arrêté !

Collèges :

« De la Côte Vermeille » Port-Vendres. Responsable : Mme Pinard ; 29 élèves de troisième.
« Pierre Fouché » Ille sur Têt. Responsables M. Secall et Mme Barranco ; élèves de quatrième et troisième
« Saint Exupéry » Perpignan. Responsable : Mme Pierre avec des élèves de troisième (classe d'éloquence)

Ecoles :

Deux écoles ont participé mais n'ont pas pu terminer.
« Ecole Boussiron » Perpignan. Responsable : Mme Karpoff
« Ecole du Pont Neuf » Perpignan. Responsables : Mme Rigal et Mme Melmoux

Nous avions un coach, Mme Hélias qui suivait déjà à l'année la classe de Saint Exupéry et qui est intervenue à Ille et à Port-Vendres.

Pour l'année scolaire 2020-2021, nous espérons que la COVID-19 ne diminuera pas les candidatures.

Le dossier d'inscription est en ligne sur www.amopa66.fr

Réalisations 2019-2020 - AMOPA 66 - Centre De Mémoire 66

Les jeux de parcours mémoriels.

Le « Centre Départemental de Mémoire des Pyrénées-Orientales » (CDM 66) et l'Association des membres de l'Ordre des Palmes Académiques, section des Pyrénées-Orientales (AMOPA 66), ont travaillé à la création de jeux mémoriels à destination des visiteurs du CDM 66, en particulier les classes d'élèves, collégiens ou lycéens du département.

Un groupe de travail est constitué par des personnes bénévoles impliquées dans le devoir de mémoire, à savoir :

Pour l'AMOPA 66 : Robert Lopez, président ; Patrice Tourné ; trésorier ; Bernard Laresche, trésorier-adjoint ; Henri Capell, secrétaire-adjoint.

Pour le CDM 66: Colonel Antoine Guerrero, président ; Bruno Seconde, secrétaire et Renaud Martinez, écrivain, historien, membres du CDM 66.

Auxquels s'est joint Dominique Quinta, spécialiste des conflits militaires, professeur d'histoire-géographie, au lycée Joan Miró de Perpignan.

Le projet a abouti en 2019 à la création et la réalisation de deux premiers thèmes de questions, le premier sur

- « **La Grande Guerre 14-18** », le deuxième sur la
- « **Guerre 39-45** ».

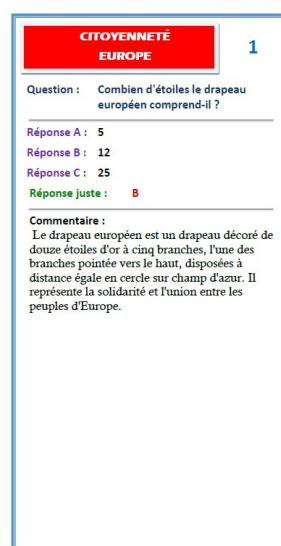
Ces deux jeux ont été mis en œuvre devant les élèves avec un succès certain, en fin d'année scolaire 2019 et début de l'années scolaire 2019-2020, le confinement n'ayant pas permis de recevoir des groupes d'élèves après février 2020.

Le groupe de travail initial a continué à créer deux jeux sur de nouveaux thèmes que sont :

- « **La Révolution française et la naissance de la République** »
- « **La citoyenneté et l'Europe** ».

Actuellement le CDM 66 dispose de 4 jeux mémoriels qui pourront être pleinement utilisés dès que les conditions sanitaires le permettront.

Malgré les problèmes de confinement, une équipe restreinte continue à travailler *à distance* sur le thème du « **Respect de l'Environnement** ». Ce jeu est bien avancé, il est en cours de correction et sera disponible courant 2021.



LOUIS AMADE

« Promu préfet par les hommes et fait poète par le ciel »

*Ordre national du Mérite,
Ordre des Arts et des Lettres,
Croix de guerre 1939-1945*

Louis Amade est né à Ille-sur-Têt le 13 Janvier 1915 et décédé à Paris le 4 Octobre 1992. Il repose au cimetière Pau Casals à Ille.

Après une enfance heureuse à Montpellier (où son père Jean Amade enseignait à la Faculté et où il occupera de 1929 à 1948 la chaire de Langue et Littérature catalanes). Louis Amade poursuivra de brillantes études.

A 20 ans il obtient une licence de Droit, une licence de Lettres et le diplôme de médecine légale et mentale.

A 25 ans, il est nommé sous-préfet du Vigan : c'est le plus jeune sous-préfet de France.

A 30 ans, il est décoré de la Légion d'Honneur à titre militaire.

A 32 ans, il est nommé Conseiller technique auprès du Préfet de police de Paris.

Le 31 juillet 1953, il sera élevé au grade d'officier de La légion d'Honneur.

Le 11 Avril 1974, il sera Commandeur de la Légion d'Honneur.

Au cours de ses études à Montpellier, Louis Amade collaborait à plusieurs journaux, faisait du théâtre, de la radio (Montpellier-Languedoc) où il rencontrera Tino Rossi, Fernandel, Reda Caire, Jean Catel : ce dernier le mettra en rapport avec Jean Cocteau et Louis Amade se liera d'une grande amitié avec « Jean l'étoilé ».

N'oublions pas non plus son attachement avec Charles Trenet et Albert Bausil qui l'influencera beaucoup sur la poésie moderne.

A Paris, Louis Amade rencontrera Francis Carco, Maurice Utrillo, Robert Breton etc. ainsi que de nombreux chanteurs : Yves Mon-



tand, Edith Piaf, Jean Bretonnière, des jeunes interprètes Johnny Halliday, Gilbert Bécaud, Jocelyne Jocya, Salvatore Adamo et même Renaud qui arrive avec une personnalité étonnante et qui, par ailleurs, est le petit-fils de mon ancien professeur de Lettres à Montpellier. Amade s'intéressait beaucoup aux jeunes interprètes.

06/11/1937 : attaché au Cabinet du Préfet de l'Hérault

01/04/1938 : chef adjoint du Cabinet du Préfet de l'Hérault

02/09/1939 : appelé par la mobilisation générale dans l'artillerie à Castres

22/04/1940 : sous-préfet du Vigan détaché à Nîmes

01/09/1940 : directeur du Cabinet du Préfet de l'Isère à Grenoble

06/03/1943 : secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège à Foix

24/10/1946 : sous-préfet de Villefranche de Rouergue

17/02/1947 : chef de Cabinet du Secrétaire général de la Préfecture de Police de Paris

06/06/1947 : Directeur du Cabinet du Préfet de Seine et Oise à Versailles

31/12/1948 : Sous-préfet de 1^{ère} classe maintenu dans ses fonctions

26/11/1955 : Directeur adjoint du Cabinet du Préfet de Police de Paris

C'est en 1952 que Louis Amade et Gilbert Bécaud se rencontrèrent à la Préfecture de Versailles, grâce à l'intervention d'Edith Piaf qui avait signalé au poète qu'un jeune musicien, compositeur, pianiste talentueux ; François Silly, dit Gilbert Bécaud, désirait composer des musiques sur des textes.



A partir de ce jour devait naître le duo « BECAUD-AMADE ». S'enchaînèrent alors, de nombreux succès que l'on connaît « Les croix », « C'était mon copain », « La ballade des baladins », « la marchand de ballons », « Toi, l'oiseau », « La corrida », « Les marchés de Provence », « Quand il est mort le poète » (hommage à Jean Cocteau) etc....

Louis Amade côtoiera aussi les plus illustres personnalités de l'Etat, entre autres Edouard Herriot, Léon Blum, Vincent Auriol, René Coty, Charles de Gaulle, Jacques Chirac
...

Malgré des occupations professionnelles très prenantes, Amade écrira :

17 recueils de poèmes

9 romans

La plupart des grands succès de Gilbert Bécaud (environ 60 chansons)

L'Opéra d'Aran

La Cantate de l'enfant à l'étoile

Mais ce qu'on ignore parfois, c'est le courage sans faille dont fit preuve notre Préfet-poète durant les années d'occupation.

N'oublions pas la débâcle des armées françaises, l'occupation allemande, les rafles de Juifs, le manque de nourriture, Vichy qui

apporte son soutien aux Allemands et à la sinistre Gestapo.

1940 : nommé sous-préfet du Vigan, détaché à Nîmes où il fut nommé directeur du Cabinet du Préfet Didkowsky, Louis Amade doit s'occuper des populations réfugiées du Nord et de l'Est de la France pour les diriger dans les meilleures conditions possibles vers les départements d'accueil.



Il assistera aussi à Nîmes, à l'exécution capitale d'un jeune homme (17 ou 18 ans) : cet événement devait le bouleverser.

« Tant de drames se vivaient en même temps que nos nerfs étaient mis à dure épreuve. Je ne dormais plus, je ne mangeais que lorsque j'avais le temps ; j'étais prêt à tous les combats, à toutes les épreuves, à tous les déchirements, à toutes les aventures. J'avais 25 ans et j'étais le plus jeune sous-préfet de France. » écrit-il dans ses souvenirs.

1942 : GRENOBLE

Lorsque le Préfet Didkovski fut nommé Préfet de l'Isère à Grenoble, il prit Louis Amade comme chef de Cabinet.

Cette ville était alors occupée par l'armée italienne (l'Italie était alliée à l'Allemagne). C'est là que notre Préfet fera la connaissance de Jean Berthoin (ex Préfet), de André-François Poncet, ambassadeur, grand ami de son père Jean Amade. Il rencontrera aussi Jean Moulin, auquel il rendra hommage dans son poème « A Jean Moulin ».

Rappelons aussi que le Préfet Didkovski, Jean Berthoin et Louis Amade ont toujours essayé quand ils l'ont pu de contrecarrer les ordres de Vichy et notamment les rafles de juifs. De plus, le Préfet devait signaler aux autorités italiennes, dès qu'il en avait connaissance, ce qui allait se passer dans la ville.

Grâce à la complicité d'un capitaine italien, que Louis Amade appréciait beaucoup pour son humanité, tous deux réussirent à annihiler l'opération qui devait aboutir à l'arrestation d'une centaine de juifs condamnés à la déportation.

Edouard Herriot, maire de Lyon fut révoqué par Vichy et placé en résidence surveillée dans la banlieue lyonnaise. Le préfet Didkovski fut averti par ses services qu'Herriot risquait d'être déporté. Il chargea donc Jean Berthoin (ami intime d'Herriot) d'aller prévenir ce dernier de la menace qui pesait sur sa personne et que tout était préparé pour que Herriot puisse gagner l'Angleterre.

Louis Amade fut à son tour sollicité pour cette difficile mission. Le Préfet leur avait bien précisé qu'ils risquaient, en cas de contrôle de police, la déportation ou la peine capitale.

Jean Berthoin et Louis Amade acceptèrent donc d'aller prévenir Herriot. Ce dernier ne voulut rien savoir des menaces qui se précisaien à son encontre et refusa catégoriquement de quitter Lyon.

A la suite de ces évènements, le Préfet Didkovski fut révoqué et quelque temps après envoyé en déportation.

Edouard Herriot fut placé en clinique psychiatrique à Maréville près de Nancy.

Louis Amade fut nommé au secrétariat général de la Préfecture de l'Ariège, à Foix, où la Gestapo le surveilla étroitement.

Voici donc un bref aperçu de la vie artistique et de la carrière professionnelle de Louis Amade, enfant d'Ille sur Têt.

J'ajouterais que c'était un homme d'une grande modestie et d'une infinie gentillesse.

A Ille sur Têt, sa maison natale porte sur la façade principale, une plaque en céramique portant cette inscription. GRAND RUE LOUIS AMADE

PRÉFET-POÈTE 1915-1992

Et au-dessus de la porte d'entrée on peut lire :

ICI EST NÉ LOUIS AMADE
POÈTE ET ROMANCIER

(*) Marcel CAPILLAIRE,
Chevalier des Palmes Académiques
Membre de l'A.M.O.P.A. 66

(*) *Marcel Capillaire est devenu au fil des années un personnage central dans la vie citoyenne d'Ille sur Têt. Avec ce don d'ubiquité, cette implication qui le caractérisent. On l'a connu président de l'Amicale cycliste illoise (ACI), il a été président de l'Estudiantina jusqu'en 2018, impliqué aux Goigs, à la Pastorale, aux Régina. Il a durant 23 ans présidé le comité local du Souvenir français, dont il est actuellement président d'honneur. Il tient le rôle de responsable du protocole lors des cérémonies commémoratives au monument aux Morts.*

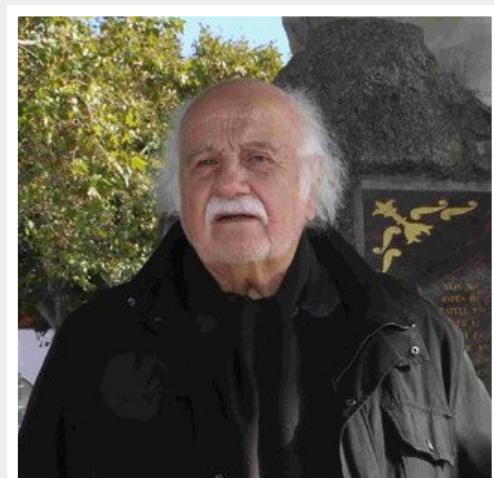


Photo L'Indépendant

Ce bulletin a pu être réalisé grâce au soutien des partenaires



Bulletin Départemental de la section AMOPA des Pyrénées-Orientales N° 7 - Janvier 2021

Directeur de la Publication : Jean-Pierre Polvent, Président national
Rédacteurs en Chef : Robert Lopez, Président de la section 66 en 2020
Cécile Brennan-Sardou, nouvelle Présidente.
Conception et réalisation graphiques : Henri Capell, secrétaire-adjoint de l'AMOPA66
Photographie de couverture : Henri Capell, secrétaire-adjoint de l'AMOPA66
Equipe de rédaction Cécile Brennan-Sardou ; Henri Capell ; André Julien ;
Bernard Krutt ; Marie-Rose Krutt ; Bernard Laresche ;
Danièle Laurent ; Claudine Ruget.
Impression : Service de reprographie de l'U.P.V.D.
Tirage : 400 ex. Dépôt légal :ISSN : 2493-3260

Photo de couverture : La place de la Loge à Perpignan.
Quatrième de couverture : « La Méditerranée » - Aristide Maillol - Photo John Brennan